



L'animation, engagement volontaire et action professionnelle

« L'animation, espace du temps libre et enjeu d'éducation populaire »

Les Ceméa revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'« ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir » (Christian MAUREL).

En référence à cette acception de l'éducation populaire, les Ceméa affirment que les animateurs ont donc une responsabilité sociale, politique et éducative. Aujourd'hui, ces principes sont mis à mal ou, tout du moins, percutés par des tensions et des paradoxes forts.

Paradoxe, puisque l'expansion du nombre d'animateurs se construit bien souvent en appui sur des emplois à temps partiel non choisis voire précaires et sous qualifiés.

Paradoxe aussi, quand les politiques publiques mises en œuvre visent à instrumentaliser les animateurs pour le maintien de la paix sociale dans les quartiers populaires.

Paradoxe enfin, quand la filière de formation, centrée sur une logique de compétence appuyée sur des référentiels de certification, est concurrencée par l'université sur les formations de cadres et par la branche professionnelle sur les bas niveaux de qualification.

Tension, quand les moyens dédiés au ministère Jeunesse et Sports et ses services déconcentrés dans le cadre de la RGPP se réduisent essentiellement à des fonctions de contrôle, avec un risque fort de perte de compétence et de connaissance de l'éducation populaire.

Tension, lorsque les activités de formation professionnelle sont très fortement liées à des politiques régionales de l'emploi et contraignent aux jeux de la concurrence marchande.

Il y a donc de réels risques de voir cet héritage d'éducation populaire se diluer au nom d'une technicité et d'une pseudo rationalisation inquiétante : risque d'une ingénierie pédagogique uniquement structurée sur les référentiels de certification des diplômes et non sur les valeurs de l'éducation populaire ; risque d'hyper-centration de la formation des animateurs sur l'acquisition de compétences opérationnelles, au détriment du sens de l'action ; rationalisation à outrance des coûts et des durées de formation dans une perspective d'accès massif et rapide à l'emploi ; perte d'identité des acteurs de la formation pris dans des contraintes technico-financières, conditions de leur survie économique.

■ BAFACM et vice versa

Quand, au hasard des conversations, on évoque les animateurs « volontaires », implicitement, on parle quasiment toujours d'animateurs BAFA pour les ACM (Accueils collectifs de mineurs). Voilà une fonction, une responsabilité, une façon d'entrer dans la vie sociale qui se définit par sa formation !

Le BAFA est une formation particulière, pour de multiples raisons. Diplôme non professionnel, il valide une démarche d'animation volontaire, totalement liée aux principes et aux valeurs de l'Éducation populaire, sans jamais y faire référence dans ses attendus réglementaires. Rappelons-nous que les diplômes de l'animation professionnelle font eux, explicitement référence à l'Éducation populaire. Autre particularité, c'est spécifiquement une formation en alternance, dont l'axe fort, pour ainsi dire « le juge de paix » reste le stage pratique, confrontation au réel, temps fort de la formation pour le stagiaire, en même temps que dynamisation des pratiques sur le terrain, soutien quasi logistique de l'augmentation du nombre des participants sur les temps de vacances scolaires et temps fort du travail et de la responsabilité des directeurs de structures, chargés de cette formation, à ce moment-là.

Dernière particularité, c'est une formation courte, pour un temps de pratique sur le terrain qui s'amenuise (de 3 ans de durée moyenne d'activités dans les années 1980 et 1990, à moins de 18 mois actuellement), et qui laisse des traces indélébiles dans les mémoires, autant pour la personne qui l'aura suivie, que pour les structures qui auront bénéficié de l'apport de cette animation volontaire.



Un vrai statut pour l'animation volontaire



L'année 2011 : Année européenne du bénévolat et du volontariat. La Commission européenne qui a lancé cette initiative a souhaité en faire, avec ses partenaires institutionnels et les réseaux associatifs un événement qui montre la place incontournable occupée par cette forme d'engagement dans la société d'aujourd'hui. De nombreuses manifestations ont eu lieu pour valoriser le bénévolat et le volontariat sous toutes leurs formes et dans tous les secteurs : le volontariat de service civique, le service volontaire européen, le volontariat de solidarité internationale, mais aussi, le volontariat avec les pompiers ! Et l'animation volontaire ? Elle a toute sa place dans cette grande opération de valorisation de l'engagement des personnes, des jeunes en particulier, dans un engagement volontaire, pour la prise de responsabilités, d'initiatives au service des autres, pour la réalisation d'actions solidaires, éducatives, qui contribuent au lien social. En effet, à travers l'animation volontaire notre société trouve une occasion de dire à une partie de sa jeunesse qu'elle a confiance en elle, qu'elle lui permet de prendre de vraies responsabilités, dans un cadre défini et avec des adultes qui l'accompagnent. C'est une relation institutionnellement non hiérarchisée, indemnisée, construite sur un projet ponctuel, et à durée courte, prenant en charge les vacances collectives des enfants et des jeunes. Le problème est que l'animation volontaire, n'est qu'en partie reconnue dans le volontariat !

La reconnaissance de la prise de responsabilités éducatives par des « amateurs », engagés, est un objectif partagé par les acteurs éducatifs européens. Les politiques aussi, puisqu'il est en question dans une résolution du Conseil de l'Union européenne relative au domaine de la jeunesse pour la période 2010-2018. Le moment est venu d'être reconnu, en cette année symbolique, comme de véritables volontaires éducatifs.

La reconnaissance de la prise de responsabilités éducatives par des « amateurs », engagés, est un objectif partagé par les acteurs éducatifs européens. Les politiques aussi, puisqu'il est en question dans une résolution du Conseil de l'Union européenne relative au domaine de la jeunesse pour la période 2010-2018. Le moment est venu d'être reconnu, en cette année symbolique, comme de véritables volontaires éducatifs.

Vincent Chavaroche
Les Cahiers de l'Animation n°74 – Avril 2011



2011 EN CHIFFRES

Plus de 22 000 animateurs et directeurs formés

En 2011, les Ceméa ont accueillis **22 111 stagiaires** en formation BAFA/BAFD. Ces formations s'inscrivent dans le cadre de la réglementation actuelle. Elles sont encadrées par les membres actifs des Ceméa, militants de l'éducation nouvelle. Ces stages sont des lieux de pratique de l'Éducation nouvelle permettant d'accompagner de nombreux jeunes pour prendre des responsabilités et se préparer à l'encadrement des accueils collectifs de mineurs. Elles ont lieu **sur tout le territoire français de métropole et d'outre-mer**, ainsi qu'en **Europe**, pour les stages d'approfondissement BAFA « séjours à l'étranger et rencontres interculturelles ».

Plus précisément, les Ceméa ont accueilli **11 495 stagiaires** en formation générale BAFA dans **442 stages**, ce qui représente **91 795 journées/stagiaires**.

Les stages d'approfondissement BAFA ont accueilli **8 114 stagiaires** sur **499 stages**, pour un total de **49 595 journées/stagiaires**.

Les formations BAFA ont accueilli **1 497 stagiaires** en formation générale et **1 055 stagiaires** en perfectionnement, sur respectivement **96 et 79 stages**, ceci correspond à **13 530 et 6 094 journées/stagiaires**.



Verbatim

L'animation volontaire, un espace d'engagement

Animateur, animatrice, le dispositif dans lequel tu agis, le CEE, Contrat d'engagement éducatif, est remis en cause. Sa double logique de salariat et d'engagement volontaire le rend illégal au regard de la directive européenne sur les temps de repos.

L'utopie n'est pas naïve, elle est politique : le volontariat dans l'animation doit être reconnu par les pouvoirs publics. C'est le sens des démarches engagées auprès des pouvoirs publics par les associations membres de la Plateforme ACM, conduites avec la Jeunesse au Plein Air. Il faut un cadre clair pour le volontariat dans l'animation des Accueils collectifs de mineurs (ACM). Non pas, comme certains le disent, pour revenir en arrière, par nostalgie du passé ou utopie naïve, mais parce que nous pensons que tous les espaces d'activité humaine dans notre société, ne doivent pas relever de la seule logique marchande, de la seule logique de l'emploi et du travail salarié ou encore du strict bénévolat. Dans ces conditions, et dans un dispositif spécifique qui valorise l'engagement, le protège des dérives, un espace de volontariat indemnisé, considéré comme une expérience de vie citoyenne possible pour une partie de la jeunesse, serait une innovation politique en ces temps de changement politique.

Vincent Chavaroche
Paris, le 26 septembre 2011

Changer les mots

Le choix des mots n'est pas anodin. À leur énoncé, surgissent des images et des représentations. Dans le milieu de l'animation, la rénovation réglementaire a fait naître une nouvelle terminologie juridique pour décrire de nouvelles formes d'accueils et de séjours. Cela n'exonère pas le milieu de créativité et d'imagination pour communiquer avec les enfants et leurs familles.

Prenons l'exemple du « projet pédagogique ». Il est né bien avant que la réglementation en fixe un cadre. Il est d'abord le fruit d'une conception politique et pédagogique de l'action éducative, qui aboutit à une formalisation dans un document, d'intentions et de moyens pour y parvenir. La réglementation a progressivement pris acte de cette pratique, non sans quelques circonvolutions langagières, le projet pédagogique étant resté caché derrière le vocable de « document » dans le code de l'Action sociale et des familles. Il a fallu attendre la rénovation du BAFA et du BAFA en 2007, pour voir apparaître le terme en toutes lettres. Et la généralisation réglementaire d'une pratique à un secteur n'a pas été sans effets, en retour : si elle a sans doute aidé, dans bon nombre de situations, à penser et s'interroger, elle a pu aussi, ici et là, transformer l'idée de projet pédagogique en un écrit obligatoire, parfois oublié dans un tiroir, à l'écriture vide et standardisée, dénaturant son esprit foncier d'outil éducatif au service d'un collectif.

Le vocabulaire juridique n'est pas un bon vecteur de communication pour s'adresser aux enfants, aux familles et à la société. Les mots portent des imaginaires et certains sont plus aptes que d'autres pour dire qu'il existe des lieux où vivre en collectivité se conjugue avec jouer, apprendre, expérimenter, grandir. Changer les mots, changer la vie.

Laurent Michel
Les Cahiers de l'Animation n° 75 – Juillet 2011



■ 2011, mise en œuvre du nouveau projet partenarial avec la GNAF 2009 / 2012

« Accompagner l'autonomie des jeunes, soutenir leur engagement dans la prise de responsabilités sociales et éducatives ».

Les deux premiers objectifs sont liés aux modes d'actions des Ceméa, les formations à l'animation volontaire (BAFA/BAFD), leur environnement et outillage pédagogique et les actions directes sur le terrain des accueils collectifs de mineurs.

Le troisième objectif renvoie aux choix d'organisation interne des Ceméa, évaluables eux aussi, pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre des orientations, en particulier l'accompagnement du réseau sur les deux premiers objectifs, l'animation du mouvement, la formation des militants et la production de références pédagogiques.

Axe 1 - Accompagner la prise de responsabilité éducative et sociale des jeunes par le maintien de l'action des Ceméa au travers des formations BAFA – BAFD

Les Ceméa ont organisé 1082 sessions de formations BAFA/BAFD. Le taux de remplissage n'est pas optimum selon les types de sessions. Ainsi, malgré l'augmentation du nombre de sessions de base, 837 participants de moins ont été accueillis.

L'activité se situe dans le cadre du prévisionnel même si on constate une baisse d'environ 4,9% sur le nombre de sessions BAFA 3. Par contre, en BAFD, une hausse tant en BAFD 1 qu'en BAFD 3 peut être constatée.

La baisse en BAFA se concentre sur quelques régions.

L'environnement des formations BAFA/BAFD

L'accompagnement des organisateurs s'est poursuivi en 2011. Les dossiers documentaires réalisés fin 2010 sur l'évaluation et la validation, et sur les responsabilités du formateur ont été publiés plus largement en 2011.

La formation annuelle des directeurs de stage

Elle s'est déroulée en décembre 2011, comme prévu dans le plan de charges du réseau et du secteur animation.

Les outils pédagogiques

Plusieurs outils pédagogiques spécifiques ont été initiés, réalisés en 2011 : une plaquette engagement qualité des Ceméa pour le BAFA/BAFD, une publication interne pour les formateurs.

La contextualisation des ACM dans l'Espace Européen

• Plateforme pour l'animation volontaire en Europe : En 2011, les Ceméa ont prolongé le travail sur la plateforme pour l'animation volontaire en Europe. De nouveaux partenaires européens l'ont rejointe : Allemagne, Belgique, Slovaquie. Les contenus ont été actualisés et les contacts politiques et institutionnels démultipliés. Ce travail s'est inscrit dans l'année européenne du volontariat. Il a été difficile pour les Ceméa de faire acter la reconnaissance de l'animation volontaire dans le volontariat.

Afin de poursuivre le travail collectif sur l'amélioration de la qualité éducative des accueils collectifs, des actions éducatives au sein de l'éducation non formelle, la plateforme a été enrichie d'un travail sur les pratiques pédagogiques. Il se traduira par la publication d'un livret pédagogique avec des fiches thématiques portant sur la vie quotidienne, l'apprentissage, l'évaluation, la

déconstruction des stéréotypes, les enjeux de l'environnement et du développement durable ou encore la communication et la documentation. Avec les différents partenaires européens, ont été retenus une dizaine de thèmes supports pour la réalisation d'un livret pédagogique.

• Un week-end de travail pour l'élaboration de cahiers des charges qualitatifs pour les formations BAFA 3 Vacances à l'étranger, les BAFA JULEICA et la formation continue pour l'encadrement de séjours, de rencontres européennes et internationales, a été organisé en janvier 2011. Il a permis la finalisation de différents outils et cahiers des charges qualitatifs pour les actions des Ceméa.

Etude nationale sur les réalités de pratiques des animateurs volontaire dans les ACM

Les Ceméa ont, en 2011, travaillé à la finalisation du cahier des charges pour le démarrage de l'enquête en 2012.

Axe 2 - Agir sur les évolutions des accueils collectifs de mineurs et valoriser les actions conduites par les Ceméa sur le territoire en partenariat avec des organisateurs

Les thèmes possibles au regard des réalités locales (types de séjours, d'accueils, formations expérimentales) avaient été identifiés. Une actualisation se fait tous les ans au sein de la commission nationale vacances loisirs.

Six recherches actions ont été conduites en 2011. Elles ont couvert les différentes formes d'accueils collectifs de mineurs et des expérimentations d'accueils collectifs en lien avec des festivals.

- Association territoriale d'**Auvergne** : l'accueil de groupes de jeunes lors du festival d'Aurillac.
- Association territoriale d'**Ile-de-France** : séjour de jeunes en Avignon, accompagnement culturel et partenariat Ceméa/FNCTA.
- Association territoriale de **Basse-Normandie** : partenariat avec un organisateur et encadrement d'une « colo maternelle ».
- Association territoriale de **Franche-Comté** : organisation d'un échange de jeunes issus de quatre pays sur le thème de l'engagement.
- Association territoriale des **Pays-de-la-Loire** : valorisation d'une action animation jeunesse portée par des jeunes au travers de la réalisation d'un film.
- Association territoriale du **Limousin** : partenariat avec un organisateur pour un projet centré sur la valorisation des pratiques d'Éducation nouvelle dans la vie quotidienne et les activités en centre de vacances 6/9 ans, avec production d'images supports pour la formation et l'information.

Axe 3 - Renforcer la tête de réseau des Ceméa sur ses missions d'animation du mouvement et d'accompagnement du réseau

Amélioration de l'engagement qualité BAFA/BAFD par l'amélioration du site SAP

- Développement du site inscription, contacts en ligne.
- Mise à disposition d'un outil personnel pour les stagiaires – Classeur BAFD (septembre 2011).

Organisation d'évènements pédagogiques nationaux

Plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- Dijon : week-end de travail sur les actions de formation BAFA 3, BAFA JULEICA et la formation continue pour l'encadrement de séjours, rencontres européennes de jeunes.
- Formation des militants à l'accompagnement culturel et à l'accompagnement à la création culturelle.
- Formation des militants aux enjeux de l'écriture et de la lecture à haute voix en Lorraine et en Bretagne.
- Rencontres pédagogiques nationales St Hilaire de Riez août 2011 – Elles ont réuni 110 participants sur trois axes. Une formation sur le thème « Être formateur aux Ceméa, une rencontre nationale sur la vie associative et plusieurs stages nationaux sur l'activité dans lesquels plusieurs thèmes ont été traités : activités manuelles et plastiques, environnement, activités scientifiques, activités sportives, lecture écrite, jeux dramatiques, langage de l'image et récit audiovisuel.

L'existence de ce partenariat CNAF/Ceméa a permis de poursuivre le travail permanent sur la qualité pédagogique des actions de formation, comme sur celle des différents rendez-vous internes de formation des militants, menés par les Ceméa.

Cette année 2011 a aussi été l'occasion de nouer de nouveaux partenariats avec des organisateurs et des CAF.

Les difficultés de mobilisation des militants persistent, la disponibilité des non permanents restant une vraie question pour l'animation du mouvement.

Sur le plan politique, le combat politique pour la reconnaissance du volontariat dans les ACM a été un axe fort de l'année. Les résultats en cette année 2012, avec des mesures techniques concernant les questions du repos compensateur, ne sont pas à la hauteur des enjeux éducatifs et ne règlent pas la situation de façon pérenne.

SAP, le service d'aide au placement des Ceméa



Depuis 2004, année d'ouverture du site internet d'aide au placement, la fréquentation et son utilisation se maintiennent.

En 2011, **4 339 animateurs et directeurs** ont réactivé ou créé leur compte sur le site et ont été en recherche de poste ou de stage pratique. En même temps le nombre d'organisateur étant inscrit et utilisant le site était de 507 en 2011. Ils ont déposé **1 031 annonces** pour un total de **4 593 postes**. Ce site est un des moyens pour les Ceméa d'aider les stagiaires à trouver un poste ou un stage pratique. Il est un des moyens de l'engagement qualité des Ceméa dans les formations BAFA/BAFD.

C'est aussi un des moyens de répondre au critère d'accompagnement des stagiaires, dans le cadre de l'habilitation nationale à dispenser les formations BAFA/BAFD.



Colos, ACM, enjeux collectifs et politiques



Accueil collectif de mineurs ! Colonies de vacances dans une période où le terme de vacances n'existait pas, accompagnées des centres aérés (cela parlait de soi), colonies de vacances toujours quand 1936 et une si longue lutte sociale accordaient enfin vacances et temps libre, puis centres de vacances et de loisirs, en 1973, faisant fi de l'aéré pour valoriser le sans hébergement des

CLSH, ce mouvement si particulier, indispensable au lien social et culturel de notre pays vient d'être affublé du terme barbare d'Accueil collectif de mineurs. Le loisir et les vacances seraient-ils devenus ou redevenus cette oisiveté mère de tous les vices, dénoncés si violemment en 1936, justement ?

Le temps libre, ce temps dont chacun dans une absolue liberté de choix devrait pouvoir user pour progresser, grandir, s'enrichir, s'occuper de soi et donc des autres est-il devenu si suspect que l'on n'en parle plus ?

Sans nier le réel, le contemporain, nous continuons de penser que les « colos », et les structures de loisirs collectifs restent indispensables aux enfants, aux jeunes, aux familles, à l'ensemble du tissu social. Qu'ils sont indispensables à notre société et à son devenir. Qu'ils sont porteurs d'enjeux éducatifs et politiques sur lesquels il convient de se pencher.

Alain Gheno

VEN n°543 – Juillet 2011

UN ENGAGEMENT DANS L'ANIMATION DIRECTE

Des loisirs éducatifs organisés par les Ceméa de Polynésie

• Six centres de vacances ont été organisés en 2011 réunissant **393 enfants encadrés** par plus de **60 personnes** (animations, personnel de direction), soit une belle augmentation de presque 43% par rapport à 2010, correspondant à **7 099 journées enfants**.

- Les vacances de juillet ont transporté **232 vacanciers, enfants ou adolescents** vers les destinations choisies : Raiatea et Kaukura (les îles plaisent et attirent les parents). Cependant, rien n'est simple et la préparation en amont est indispensable. En dépit de l'anticipation des demandes relatives aux locaux, matériels, moyens de transport, les équipes sont confrontées souvent sur le terrain à de nouvelles données, à des accords passés qui ne peuvent pas être tenus pour des raisons diverses.

- Deux centres de loisirs sans hébergement ont accueilli en juillet et en décembre **191 enfants** dans la commune de **Papeete** principalement. La particularité cette année, est bien l'intégration dans le projet éducatif local pour contribuer à l'encadrement de tous les enfants livrés à eux-mêmes, pendant ces semaines de vacances tandis que les parents travaillent.

- Un petit centre a été organisé à Moorea du 7 au 11 novembre à la demande de l'Association Sportive VAIETE. Il a permis aux **30 jeunes** de vivre une semaine agréable et de concilier activités sportives et péri éducatives.

• Le programme de Loisirs Educatifs en Internat a permis à **11 centres** d'organiser au cours de trois périodes de petites vacances dans les atolls des Tuamotu sur trois sites différents : Rangiroa, Manihi et Makemo.

En février, les enfants de Manihi, sont envoyés sur Rangiroa afin de leur permettre un dépaysement et une confrontation avec les autres enfants.

Malgré les difficultés liées à l'implantation, l'éloignement et les conditions spécifiques liées aux atolls, les équipes d'encadrement se sont mobilisées pour proposer de nombreuses activités, celles-ci ont permis à **638 jeunes** de vivre de vraies vacances éducatives et de loisirs, encadrées par de jeunes adultes motivés et passionnés par ces expériences.



Être animateur et directeur en situation de handicap, c'est possible !

En région **Pays-de-la-Loire**, une charte « Accueil Handicap Animation » réunit les Ceméa (à l'origine de la création), les Francas, l'HAPJH44, et l'association Handisup. Elle est soutenue par les services de l'Etat, la région Pays-de-la-Loire, le département et la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique. Cette charte est née du constat qu'il ne se rencontre que très peu de personnes en situation de handicap en poste d'animateurs ou d'animatrices, et a fortiori dans le cadre des formations BAFA. De plus, les quelques personnes en situation de handicap croisées dans le cadre de leur formation BAFA ont toutes fait écho de difficultés liées à l'intégration et à l'accueil. Enfin, une application logique de la loi 2005-102 est d'élargir les questions d'intégration des personnes en situation de handicap à l'ensemble des possibles, dont celui des fonctions d'animation volontaire.

Les engagements des organismes signataires

- Favoriser l'accueil d'animateurs en situation de handicap au sein des équipes d'animation, en prenant en compte les capacités de chacun et en assurant à l'ensemble des membres de l'équipe une place et des activités choisies en commun.
- Évaluer avec l'animateur en situation de handicap les compétences, les besoins d'adaptations, d'accompagnements, les possibilités et les impossibilités.
- Mettre en place les moyens matériels nécessaires à l'accueil des animateurs en situation de handicap.
- Prendre connaissance des informations fournies par l'animateur en situation de handicap concernant son handicap afin de mettre en place les moyens lui permettant de vivre ces expériences d'animation le plus sereinement possible.
- Informer et diffuser le plus largement possible, en interne à l'organisme mais aussi à destination de l'extérieur, cette charte et les obligations qu'elle implique.

« À partir du moment où l'organisateur peut percevoir que malgré la situation de handicap je suis au fait des différentes fonctions d'un directeur d'ACM et réaliste sur ma possibilité de les assumer alors je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas travailler ensemble. »

Sophie Covacho, directrice en situation de handicap.

« Même si je suis globalement plus lent, il n'y a pas eu de difficultés majeures pour la mise en place des activités. Je les adaptais tout simplement à l'enfant mais également à moi-même. »

Pascal Debraeve, animateur en situation de handicap



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Jeunesse et loisirs, un axe de l'intervention des Ceméa en Nouvelle Calédonie

Avec l'axe Culture, et celui centré sur le social, la jeunesse et les loisirs, sont l'une des directions fortes des **Ceméa Pwără Wāro** en **Nouvelle Calédonie**. Ces trois axes sont tous traversés par des actions de formation. Mais ils croisent des actions d'accompagnement et d'animation de projets en lien avec le terrain local.

Pour la jeunesse et les loisirs, trois types de projets ont été mis en place en 2011

- Des accueils de mineurs dans deux centres de vacances, sur un projet particulier intitulé « Cirkanakmon ». Il s'agissait, au cours du centre, de préparer et d'organiser avec les enfants un spectacle de cirque, qui a ensuite été présenté sur les trois Provinces. Le projet visait aussi à mixer des publics ruraux du Nord et des Iles avec des publics urbains du Sud.
- L'autre centre s'est déroulé en octobre : il s'agissait de la quatrième édition du centre de vacances « Jury Jeune », organisé en partenariat avec l'association **Ānūū Rūū Āboro**. L'intégration d'activités autour de la création et de la lecture d'images cette année a été particulièrement remarquable et appréciée, notamment du jury « senior ».
- Des formations habilitées pour des animateurs (BAFA) notamment sur le thème des activités du cirque, du spectacle et des directeurs (BAFD stage de base).



Des difficultés, alors que la demande est forte, existent pour le placement des stagiaires. Les Ceméa ont renforcé leur orientation d'aider le plus possible les associations locales à devenir organisatrices.

L'accompagnement d'organiseurs

Il s'agit donc de promouvoir le développement d'organiseurs d'accueils collectifs de mineurs. En 2011, les Ceméa Pwără Wāro ont travaillé avec quatre associations : l'Association Jeunesse 2000 de Tibarama, qui projetait d'organiser un centre de loisirs en avril ou septembre ; le Comité des Fêtes de Touho, qui projetait un centre de loisirs en septembre ; l'association **Ēpo Téouty**, qui souhaite un accompagnement des Ceméa Pwără Wāro pour devenir organisateur sur Ponérihouen à l'horizon 2012, avec le soutien de la mairie ; la Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Public et du Privé de Houaïlou (FAPEPPH), qui projette 5 centres de loisirs sur la commune, en janvier 2012 avec le soutien de la mairie.

De nombreuses réunions et déplacements ont eu lieu dans ce cadre. Elles ont permis de poser des bases prometteuses, y compris en terme d'évolution vers des PEL (Projets éducatifs locaux).

L'association aux décisions

Un enjeu, pas nouveau, mais en danger pour de multiples raisons : c'est la capacité à décider de ses propres activités, c'est pouvoir prendre une part active dans la vie même de son séjour, et de sa préparation pour les plus âgés. Il s'agit là d'une idée force de l'Éducation nouvelle. L'enfant est partie prenante de sa propre activité. Il peut en être responsable, à la condition évidente qu'elle soit à sa portée, adaptée à son âge et à ses capacités.

*Alain Gheno
VEN n°543 - Juillet 2011*

**L'activité**

Pour les Ceméa, de façon certainement partielle, toute activité décidée en dehors des projets, besoins, envie des enfants n'en sont pas. On pourrait parler d'activisme, d'occupationnel, d'agitation, mais pas d'activité. L'activité, en tant que telle, n'est pas en enjeu. Mais la façon d'y accéder, oui !

Malheureusement, sous la pression économique, l'évolution de notre société marchande de consommation tend plutôt à faire consommer qu'apprendre à choisir. Certes, choisir sa propre activité, selon ses envies, dans l'environnement où se situe la structure tient aussi de la capacité et du pouvoir de décision. Là nous touchons de véritables enjeux. Nous constatons bien, sur le terrain, l'avancée des activités dites de « consommation ». Ou pour dire mieux, l'arrivée en force des attitudes de consommation face à des offres, voire des paniers d'offres d'activités. Ce qui est donc important, ce sont l'activité et l'action de la personne : son choix et son apprentissage de sa liberté de choix.

*Alain Gheno
VEN n°543 - Juillet 2011*

■ L'éducation populaire au cœur des métiers de l'animation

Les Ceméa promeuvent des pratiques d'animation et donc une formation des animateurs qui s'inscrit dans le projet et les pratiques de l'Éducation populaire.

Les animateurs qu'ils soient volontaires ou professionnels ont une responsabilité sociale et politique. Ils engagent un projet de société par le choix des actions et des méthodes qu'ils mettent en œuvre, en favorisant le développement des liens sociaux, en agissant pour l'autonomie et l'émancipation des personnes et des groupes, en accompagnant les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations pour être acteurs de transformation sociale.

Partant de ces affirmations, cela implique que dans la formation des animateurs, les Ceméa agissent pour que :

- L'acte de formation participe à l'inscription des individus dans la société, contribue à la régulation des rapports sociaux dans une perspective d'égalité, de cohésion sociale et de solidarité.
- L'acte de formation permette le positionnement personnel et collectif, le développement du sens critique, d'interroger le rapport à la société et d'y agir ; il participe de la transformation des rapports sociaux.



FORMER DES ANIMATEURS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Les animateurs et l'animation gagnent progressivement d'autres domaines et d'autres formes d'intervention. Si les loisirs, l'éducatif, les vacances ont été les domaines de naissance de l'animation et restent un champ d'action massif, progressivement l'animation a investi la santé, la prévention, le tourisme, l'international, le culturel, la politique de la ville, le sport. En fait, il existe aujourd'hui peu de structures de l'éducatif, du social, du culturel qui ne mobilisent, à des places diverses, des animateurs.

Cette évolution constitue tout à la fois une reconnaissance et une fragilisation de l'animation.

C'est une reconnaissance car l'animation d'Éducation populaire telle que les Ceméa la définissent, peut être source de développement des personnes et de transformation des pratiques dans les nouveaux milieux concernés.

Mais c'est aussi un risque de fragilisation si ces pratiques d'animation ne sont pas suffisamment élaborées, si elles ne sont pas inscrites dans des projets institutionnels solides et soutenus par les pouvoirs publics, elles peuvent alors tourner le dos aux finalités recherchées.



Quels devenir pour l'« animation sociale »

L'animation conçue et inscrite dans une logique d'éducation populaire s'adresse à tous sans distinction d'âge, d'origine de position. Elle a pour finalité de : participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations ; favoriser le développement des liens sociaux ; agir pour l'autonomie des personnes et des groupes ; soutenir la transformation des dynamiques des territoires ; contribuer au développement du bénévolat, de la vie associative, de l'engagement citoyen ; aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

L'animateur agit essentiellement en proposant des situations permettant à des personnes et à des groupes de vivre des temps d'activités qui font sens pour eux. Le plus souvent dans une démarche collective de projet, l'animation met en jeu l'appropriation culturelle, les possibilités du vivre ensemble, et ce que nous appellerons la citoyenneté ou l'émancipation collective. En référence à l'éducation populaire, il s'agit d'une intervention permettant de comprendre et d'agir sur son environnement afin de le transformer, et par là de contribuer au développement des individus et des groupes.

A l'inverse, le travail social ne s'adresse pas à tous mais seulement à certains : aux personnes qui connaissent un mal-être, une souffrance, nécessitant un soutien, un étayage, de durée variable, pour maintenir ou rétablir leur inscription dans la société. Travail social et animation ne s'inscrivent donc pas dans les mêmes finalités, « agir ensemble pour se développer et transformer les milieux de vie » et « maintenir ou rétablir une place dans la société » ne se confondent pas. Pour autant, ces deux visées différentes ne sont pas en contradiction, elles peuvent se croiser, voire se compléter dans des pratiques de terrain. Au fond, pour le travail social, l'animation est une forme d'intervention pertinente et mobilisable, alors que pour l'animation, le champ du social est l'un des lieux possibles d'intervention.

Philippe Segrestan
VST n° 109

